



Mission régionale d'autorité environnementale

Région Nord – Pas de Calais – Picardie

**Décision de la Mission régionale
d'autorité environnementale
après examen au cas par cas sur
la mise en compatibilité du
Plan d'Occupation des Sols de Chemy (59)**

Vu la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement Européen et du Conseil concernant l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 104-1 à L104-3, R104-8 et R104-28 à R104-33 ;

Vu le décret n°2015-1229 du 2 octobre 2015 relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mai 2016 portant approbation du règlement intérieur du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mai 2016 portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu la demande d'examen au cas par cas déposée par la commune de Chemy le 23 juillet 2016, complétée le 5 août 2016, concernant la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de Chemy ;

L'agence régionale de santé du Nord – Pas de Calais – Picardie ayant été consultée par courrier en date du 8 août 2016 ;

Considérant que la mise en compatibilité du POS de Chemy consiste à classer en zone UEa, zone urbaine destinée à accueillir des activités industrielles, artisanales et commerciales, dans un sous secteur correspondant aux activités de l'entreprise Lesage et Fils, 11 210 m² de terrains classés en zone agricole (NC) et 11 400 m² de terrains classés en zone urbaine (UB) ;

Considérant que l'entreprise Lesage et Fils exploite une installation soumise à enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Considérant que l'entreprise Lesage et Fils est raccordée au réseau d'assainissement collectif de façon séparative et prévoit, dans le cadre de son projet, le tamponnement des eaux pluviales, un pré-traitement des eaux de voirie et un pré-traitement des eaux industrielles ;

Considérant l'absence de site Natura 2000 sur le territoire communal ;

Considérant que la mise en compatibilité du POS de Chemy n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs notables sur l'environnement ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

La procédure de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de Chemy n'est pas soumise à évaluation environnementale stratégique.

Article 2 :

La présente décision, délivrée en application de l'article R.122-18 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles un projet peut être soumis.

Article 3 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Nord – Pas de Calais – Picardie du Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Fait à Lille, le 27 septembre 2016

La Présidente
de la mission régionale d'autorité
environnementale Nord – Pas de Calais –
Picardie



Michèle Rousseau

Voies et délais de recours

Les recours gracieux ou contentieux sont formés dans les conditions du droit commun. Sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux, un recours administratif préalable est obligatoire en cas de décision imposant la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique. Le recours administratif gracieux doit être formé dans un délai de deux mois suivant la mise en ligne de la présente décision. Un tel recours suspend le délai du recours contentieux.

Recours gracieux (formé dans le délai de deux mois) auprès de :
Madame la Présidente de la mission régionale d'autorité environnementale Nord – Pas de Calais – Picardie
DREAL Nord – Pas de Calais – Picardie – Service IDDEE
44, rue de Tournai
CS 40259
F 59019 LILLE Cedex

Recours contentieux (formé dans le délai de deux mois) auprès du :
Tribunal administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint Hilaire
CS 62039
59014 Lille cedex